



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/06/2025

**Date d'affichage :** 13/06/2025

***DELIBERATION N° 029/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 19 JUIN 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs** :

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Christine BACHES

**OBJET** : Demande d'aide au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (CD 66) pour la création d'un emploi contractuel supplémentaire d'adjointe du patrimoine et des bibliothèques à la « Médiathèque Alexandre Jardin ».

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier d'une aide dégressive du CD 66 durant trois ans maximum pour un emploi d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques car notre « Médiathèque Alexandre Jardin » est une structure « tiers-lieu », c'est-à-dire un lieu d'échanges, de vie, de lien social et de création culturelle.

Il précise que cette aide est soumise à plusieurs conditions prévues dans les critères d'attribution, qu'elle est plafonnée à 18 000 €/an pour les agents de catégorie C et qu'elle doit amener à une pérennisation du poste sur cinq ans minimum.

M. le Maire ajoute que cette demande devra être renouvelée chaque année et elle sera instruite par les services de la Médiathèque départementale.

Ainsi, il indique que la ville a dû recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à la préparation de la structure et à l'anticipation de l'ouverture de la médiathèque de 361m<sup>2</sup> de surface destinée au public, soit trois fois plus de surface que l'actuelle bibliothèque.

M. le Maire ajoute que ce poste sera pérennisé si l'activité perdure, voire croit, après l'ouverture au public de la médiathèque le 02/09/25.

Par suite, eu égard à la charge de travail occasionnée par l'ouverture de la médiathèque pour les deux personnels déjà en poste à la bibliothèque, il propose donc au conseil, d'une part, d'approuver la demande d'aide financière au Département sur trois ans pour le recrutement d'un agent contractuel, d'autre part, d'approuver le plan de financement exposé infra pour ce poste supplémentaire au sein de la structure.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création du poste de contractuel de catégorie C lié à la surcharge de travail pour préparer l'ouverture de la future « Médiathèque Alexandre Jardin » ;

- **Approuve** la demande d'aide financière au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour cet emploi de catégorie C, telle qu'exposée infra ;


- **Approuve** le plan de financement suivant pour la création de cet emploi :


<b>Salaires bruts chargés de l'agent recruté de 38 950 €</b>	<b>Année 1 Aide de 40 %</b>	<b>Année 2 Aide de 30 %</b>	<b>Année 3 Aide de 20%</b>
<b>Aide du CD 66</b>	15 580 €	11 685 €	7 790 €
<b>Autofinancement de la ville</b>	23 370 €	27 265 €	31 160 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
**François RAZLO**



Publication le : 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20250619-del-029-2025-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2025  
Date de réception préfecture : 25/06/2025